



Juillet 2019

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

GRAND ORAL : PEUT MIEUX FAIRE !

La DRFiP44 a maintenant terminé son grand exercice oral auquel elle a convié l'ensemble des agents de la DRFiP44.

A la différence de l'information sur la déontologie imposée par le passé à l'ensemble des collègues, celle-ci ne présentait pas un caractère obligatoire, ce qui a suscité des interrogations.

Pour ceux qui nous ont contactés, nous leur avons toujours conseillé de s'y rendre. Ne serait-ce que pour «être informés» parce qu'il s'agit de notre avenir à tous (il serait illusoire de penser que la réforme va passer au-dessus de notre tête !)... mais également pour leur permettre de poser les questions que suscite cette réforme dévastatrice, pour entendre les réponses aux questions posées par l'assistance, ... et apprécier le niveau du dialogue social dans le 44.

Nombreux sont ceux qui ont pris notre attache pour nous faire part de leur consternation face au mépris clairement affiché et l'âpreté des réponses ! Les empêchant même d'oser poser leurs questions. C'était probablement « étudié pour » !

C'est sans doute pour cela aussi que des militants syndicaux se sont vus refuser la possibilité d'assister à ces réunions... mais sont pour certains, passés outre. Avant d'être militants, ce sont des agents de la DGFiP !

Il est légitime de se demander si la "[feuille de route](#)" pourtant millimétrée et contrôlée par les directeurs locaux a bien été étudiée dans notre département.



Il y est en effet indiqué que :

« les mots-clés de la conduite de la concertation sont : *progressivité, association, pédagogie, écoute, ouverture* ».

De plus, la directrice a refusé de répondre à la question fondamentale du chiffrage des suppressions d'emplois posée à plusieurs reprises dans ces réunions.

Trop peur que cela enflamme la contestation ?

GÉOGRAPHIE REVISITÉE - SUITE

Extrait de la lettre adressée par M. CHASSAIGNE, député de Thiers au DDFiP63 au sujet de la géo revisitée :

« Une telle réforme n'est-elle pas une première étape vers la suppression progressive de la séparation entre la fonction d'ordonnateur assurée par le maire, et celle de

1 - Eux n'ont pas censuré la parole lors du débat public de jeudi 4 juillet, à Ancenis, où une centaine de personnes se sont déplacées et ont exprimé leur opposition au démantèlement du service public dans cette zone.

comptable contrôlant l'usage des fonds publics tout en laissant une liberté d'actions aux élus ? Par ailleurs, dans son courrier aux élus, le ministre de l'Action et des Comptes public, n'évoque pas le contexte général de cette réorganisation et en particulier le choix de supprimer 50 000 emplois dans la fonction publique d'Etat d'ici la fin du quinquennat.

Or, au regard du projet départemental présenté, nous constatons combien les suppressions d'emplois figurent au cœur des restructurations envisagées. L'effacement brutal de multiples postes et le déplacement des personnels concernés vers d'autres sites signifient la disparition de très nombreux emplois publics sur des territoires ruraux déjà lourdement affectés par les restructurations et fusion successives. Contrairement aux effets d'annonce, il s'agit en réalité d'un plan inédit de destruction et reconcentration massives de l'emploi public »

On ne l'aurait pas mieux dit !

OÙ EST PASSÉ LE PAS ?

Début janvier, le Sieur DARMANIN s'est démultiplié dans l'ensemble des médias pour claironner à quel point la grande réforme du PAS s'était déroulée sans embarras ! Elle était entre autres présentée comme devant améliorer le taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu (déjà excellent puis atteignant 98 %).



Sauf à avoir une boule de cristal (ce qui ne serait pas surprenant pour ce grand illusionniste qu'est notre Ministre, nous en avons la preuve avec les cartes de la géo revisitée !), c'était certainement anticipé un peu vite les effets (*méfais*?) de ce nouveau mécanisme : en effet, les chiffres ne pouvaient être connus, les grandes entreprises ne devant commencer à reverser qu'à compter de la mi-février et les PME à l'issue du 1^{er} trimestre 2019.

Mais maintenant qu'il serait en mesure de faire un premier bilan, notre ministre a rangé son clairon !

Les entreprises ne seraient-elles pas aussi vertueuses, qu'il le pensait dans le reversement de cet impôt, comme c'est déjà le cas pour la TVA ?

Les résultats attendus ne seraient-ils pas au rendez-vous ? En tout cas dans les Services des Impôts des Entreprises, des retards dans le reversement par les entreprises, sont bel et bien observés et certaines d'entre elles sollicitent même des plans de règlement.

Alors Monsieur le Ministre, le PAS : ça se passe bien ou pas ?

